

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Etaient présents : SERRE Christophe, BONHOMME Christiane, SERRE Patrick, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, LAURIER Roland, AUBIER Jean-Claude, VERGNOL Jean-Claude, MOLINIER André, BOUCHAUDY François, GAY Fabrice, DAUPHIN Marie-Claude, SOUBRE Roger, GREGOIRE Bernard.

Excusée: GORSE Sylvie (pouvoir à Fabrice GAY)

Secrétaire de séance: BONHOMME Christiane

Date de convocation: 30 janvier 2014

Le Maire fait le point sur le compte-rendu du 28 novembre 2013 en apportant quelques précisions sur les dossiers abordés et la trésorerie.

Il précise également qu'une exposition supplémentaire des oeuvres de sculpture de Guy Sarlièves a eu lieu du 27 décembre au 5 janvier et a accueilli 417 visiteurs.

Le compte-rendu est adopté.

POINT SUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Le collecteur des eaux usées est installé et les branchements Rue des Nobles sont réalisés. Le déversoir d'orages reste à faire, de même que les deux antennes vers l'entreprise Lemonnier et vers les maisons Aubert et Charbonnel.

Le Maire tient à préciser que le premier acompte à l'entreprise Lemonnier d'un montant de 75805,39 € a été mandaté le 13 décembre 2012 et qu'à ce jour il n'est pas encore payé car il a fait l'objet d'un rejet en trésorerie sans information de motif à ce jour.

Il ajoute ensuite qu'il y a lieu de s'interroger sur le devenir de la station d'épuration: bêche usée, fonctionnement des aérateurs et bathymétrie. Une étude sera à programmer et des travaux futurs probablement nécessaires.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux ont commencé en novembre au village de Cheminade et sont en cours à Fougheolles et dans le bourg (bordures).

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé, par l'entreprise RMCL, à la réfection de l'empierrement de la place du foirail devant la salle polyvalente sur 750 mètres carrés pour un coût de 6 825 € HT, soit 8 162,70 € TTC, le revêtement en sable ne donnant pas satisfaction, notamment depuis l'augmentation de la circulation liée à l'accès à la banque. Une demande de participation financière a été faite auprès du Crédit Agricole, actuellement installée dans des algécos sur cette place jusqu'à fin mai durant les travaux de l'agence place de la Mairie.

AMENAGEMENTS DES ATELIERS MUNICIPAUX – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle que la commune a procédé à l'acquisition du garage Gaydier le 30 mai 2012 (41 800 €), afin d'y relocaliser les ateliers municipaux lorsque les travaux de la future salle des fêtes et de spectacle auront commencé. Il indique que cet achat a été subventionné par le Ministère de l'Intérieur (15 000 €).

Il rappelle que par délibération du 12 avril 2013, il a été décidé de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Mr Bernard NEBOT, société TELAMON.

A ce jour les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des services de l'Etat (DETR) et du Conseil Général (FIC). 60% de subventions sont espérés.

La commission s'est réunie en présence de Mr NEBOT le 29 Janvier.
Le projet a été chiffré à 75 088 € HT de travaux pour l'intérieur et les portes sectionnelles, l'option ravalement de façades à 30 422 € HT et l'option toiture "tuilauzes" à 90 862 € HT. Cette dernière paraît onéreuse.

Afin d'avancer sur ce dossier, le Maire indique qu'il y a maintenant lieu de choisir un maître d'oeuvre. Une consultation a été faite auprès de trois architectes qui ont donné réponse comme suit:

- Mr Bernard NEBOT – société TELAMON – proposition d'honoraires à 9,25 % € HT ou forfait de 12 000 € HT
- Mr François Descoeur, architecte à Clermont-Ferrand – ne donne pas suite
- Cabinet Bruhat Bouchaudy, architectes à Clermont-Ferrand – ne donne pas suite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la maîtrise d'oeuvre de ce projet à Mr Bernard NEBOT, société TELAMON, pour un montant d'honoraires de 9,25 % du montant réel des travaux
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

Il conviendra de décider si les options sont confirmées ou non.

INFORMATION SUR LE BATIMENT DE LA GENDARMERIE

Des travaux sont en cours à la gendarmerie:

- dans les bureaux: fourniture des matériaux par la mairie et travaux par les gendarmes
- dans le bureau du Chef de Brigade: remplacement du revêtement de sol par Christophe PLANE, pâtrier-peintre (1217,71 € TTC)
- isolation des combles en cours par les employés municipaux, nécessaire suite aux dégâts consécutifs au gel (hiver 2012)

MENUISERIES EXTERIEURES ET VOLETS SUR LE BATIMENT DU PRESBYTERE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir au plus tôt le remplacement des menuiseries extérieures et volets du bâtiment du presbytère.

Deux devis ont été demandés et sont les suivants:

Entreprise CHAUVET à Tauves:

- fourniture et pose de menuiseries extérieures: 14 930 € HT
- fourniture et pose de volets persiennes: 7 825 € HT

Entreprise ROUX à La Bourboule:

- fourniture et pose de menuiseries extérieures: 15 540 € HT
- fourniture et pose de volets persiennes: 8 090 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir la proposition de l'entreprise CHAUVET pour un montant de 14 930 € HT pour les menuiseries extérieures
- décide de retenir la proposition de l'entreprise CHAUVET pour un montant de 7 825 € pour les volets persiennes
- charge le Maire de commander ces travaux.

Une demande de dérogation a été adressée au Conseil Général pour avoir l'autorisation d'engager ces travaux, subventionnables en 2015 au titre du FIC.

EXPOSITIONS

Le Maire rappelle que l'exposition d'envergure 2014 sera celle dédiée au peintre Jean Hélon, et se déroulera du 3 au 28 septembre 2014 avec l'exposition de 29 de ses peintures. Cette exposition fera l'objet d'un partenariat entre la commune de Tauves et la ville d'Issoire. Ce partenariat prévoit que la commune de Tauves prenne en charge le transport retour Tauves / Paris, la ville d'Issoire se chargeant du transport Paris / Issoire, puis Issoire / Tauves, du catalogue (dont 150 exemplaires seront remis à Tauves) et des affiches communes aux deux expositions.

Il y aura lieu par ailleurs de prévoir les assurances nécessaires le temps de l'exposition. Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante lorsqu'elle parviendra de la Mairie d'Issoire.

La ville de Clermont-Ferrand a donné son accord de principe pour le prêt à Tauves des oeuvres de Jules LAURENS, peintre ayant séjourné à plusieurs reprises à Tauves et ayant réalisé des oeuvres d'inspiration locale. Attente de confirmation écrite.

Deux dossiers de demandes de subventions ont été déposés au Conseil Général ainsi qu'au Conseil Régional. Le Conseil Municipal donne par ailleurs autorisation au Maire pour demander d'autres aides financières éventuelles dans le cadre d'un mécénat pour la saison culturelle (expositions et concerts)

DON A LA COMMUNE DES OEUVRES DE GUY SARLIEVES

Ce don de 16 sculptures a été confirmé par écrit Mme Jeanne SARLIEVES, épouse du sculpteur. Il est en cours de régularisation en l'étude de Maître DUPIC, Notaire à La Bourboule. Ces 16 oeuvres deviennent donc propriété de la commune de Tauves. Il n'y a pas de taxe dans le cadre d'un don à une commune.

Le Maire a récemment organisé une réunion en mairie avec les maires des communes du canton en leur proposant le prêt d'une sculpture pour les communes d' Avèze, Labessette, Larodde et Singles et de trois sculptures pour la commune de Saint-Sauves. Ce prêt fera l'objet d'une convention que le Maire est d'ores et déjà autorisé à signer par le Conseil Municipal.

Les huit autres sculptures restant sur place seront installées dans divers bâtiments de la commune: Mairie, Salle des expositions, Maison de retraite, Artisanat rural et médiathèque.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présentation du Maire:

Le compte administratif 2012 a fait ressortir un excédent de fonctionnement de 160 000 € environ et un déficit d'investissement d'environ 150 000 €. Le compte administratif 2013 est en cours d'élaboration. L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de 118 000 € auxquels s'ajoutent près de 52 000 € d'amortissements soit 170 000 € de marge sur l'exercice.

Les dépenses de fonctionnement augmentent en moyenne de 2,5 % par an (énergie, masse salariale, animation culturelle, petite enfance, normes, augmentation de charges).

Pour la première fois les dotations de l'Etat, principalement la dotation forfaitaire, vont diminuer de 3 % en 2014. Sur l'exercice 2014, la masse salariale sera en augmentation (réforme et déroulement des carrières des agents et augmentation des cotisations retraites), la réforme des rythmes scolaires entrainera également des dépenses supplémentaires sur un trimestre.

Les taux d'impositions sont restés identiques sur ce mandat, et sur le précédent.

Pour poursuivre les projets d'investissement, il y a nécessité de conserver une marge d'autofinancement.

Pour ce faire, il y a nécessité de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, l'objectif étant de garder une marge de 150 000 € d'excédent de fonctionnement chaque année.

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2013 à 850 000 €, il s'agit de la reprise du déficit antérieur, du remboursement du capital des emprunts et des opérations de travaux.

La dette par habitant est inférieure à 1000 €. A ce jour, le capital restant dû est de l'ordre de 750 000 €. La commune n'a aucun emprunt de plus de 15 ans et a pu emprunter à des taux d'intérêts faibles (un seul emprunt de 25 ans effectué en 1998).

Les orientations pour les années à venir concernent trois dossiers majeurs:

- la salle des fêtes et de spectacle (portée par Sancy Artense Communauté – subventionnée à hauteur de 72 %. La part de la commune s'établit à 315 000 € dont 65 000 € déjà payés au titre des études. 250 000 € environ resteront donc à prendre en charge en 2014 et 2015)

- le projet de maison de santé pluridisciplinaire qui nécessitera l'adhésion des professionnels concernés

- l'aménagement foncier (le classement des parcelles sur le terrain est terminé et est en cours de saisie informatique)

L'ampleur de l'action municipale, les projets privés..., nous avons pour la première fois une stabilisation de la population, 776 habitants au 1er janvier 2014, 769 habitants au 1er janvier 2013.

La discussion porte sur l'attractivité de la commune, l'importance des activités économiques, l'enjeu de la reprise des activités.

PROJET DE MAISON DE SANTE – PREMIERE PHASE DU PROJET ET AVENANT AVEC LA SOCIETE TELAMON

Le Maire rappelle que le projet de maison de santé dans le bâtiment VEDRINE a été estimé à 580 000 € de travaux, hors acquisition du bâtiment. Ce projet fait actuellement l'objet de rencontres et d'une réflexion avec les professionnels de santé. Si tous adhèrent, des subventions significatives pourront être demandées (+ de 60%). La part non subventionnée pourrait alors être assurée par un emprunt dont les annuités seraient couvertes par des loyers. Ce projet n'est pas mûr à ce jour.

Il précise que le cabinet médical pourrait être amené à recevoir des stagiaires ou des internes en médecine générale, ce qui demanderait qu'ils puissent être hébergés sur place durant leurs périodes de présence à Tauves. Le projet dans le bâtiment VEDRINE pourrait permettre l'installation de studios pour les recevoir, mais engendrerait un coût important alors que la commune dispose d'un logement au 3ème étage dans l'ancien collège, inoccupé et à réparer. Ce logement pourrait, dès 2014, être transformé en deux studios et remis en état à cet effet. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition,

Afin de faire avancer ce dossier, le Maire présente l'avenant n°1 proposé par Mr Bernard NEBOT, Société TELAMON, pour travailler sur cette optique de restructuration d'un logement en deux studios dans l'ancien collège:

Montant initial du marché (AMO): 2 000 € HT soit 2 392 € TTC (tva 19,6%)

Montant de l'avenant: 2 600 € HT soit 3 120 € TTC (tva 20 %)(maîtrise d'oeuvre)

Montant total: 4 600 € HT soit 5 512 € TTC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant pour lancer cette étude.

Il propose également l'éventualité que ces studios puissent être mis à disposition, suivant des conditions à définir, pour les sapeurs pompiers des communes à proximité lors des prises de garde. Cette orientation sera à étudier avec les pompiers potentiellement concernés et avec le chef du centre de secours, le lieutenant Gérard Boyer.

Le Maire termine sur ce dossier en faisant part au Conseil Municipal de la lettre de Mme Danielle AUROI, Députée, accordant à la commune une subvention exceptionnelle de 5 000 € dans le cadre de sa réserve parlementaire. Initialement prévu pour l'acquisition du bâtiment, cette subvention pourrait être obtenue sur le projet de logement.

QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATIONS

* Camp scout du dimanche 13 juillet au dimanche 27 juillet 2014, organisé par les scouts et guides de France, groupe scout de Boulogne sur Mer dans le Pas de Calais.

* Association Jeunesse et Reconstruction: proposition de chantiers de bénévoles internationaux sans suite pour cette année

* Demande de l'Association Chambon Murol Evènements pour le prêt d'une salle le samedi 24 mai dans le cadre du 3ème tour du Sancy en voitures anciennes.

* Syndicat d'Adduction d'Eau de Burande Mortagne: présentation de l'avenant au règlement concernant les bornes incendie dont l'achat et le branchement sont dorénavant à la charge des communes, la vanne et le té étant pris en charge par le syndicat

* Chambre d'Agriculture: mise à disposition gratuite en mairie de saches pour la collecte des ficelles et filets

* Présentation de la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'Office de Tourisme Sancy Artense et l'Association des Artisans et paysans de la région de Tauves, définissant les fonctions des salarié(e)s employé(e)s par les deux structures (période du 17 février au 13 avril 2014)

* Présentation du rapport annuel 2013 du Syndicat des transports de la Rive gauche de la Dordogne. Ce service est maintenu jusqu'au 31 mars 2014. A compter du 1er avril 2014 et jusqu'à la fin de l'année il est proposé que ce service soit expérimenté sous la forme "transport à la demande" et géré par Sancy Artense Communauté, il serait maintenu si les communes de Bort-les Orgues et Lanobre participent au financement.

* Le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs projets privés accompagnés par la Mairie et le chargé de mission économie de Sancy Artense Communauté: vente boulangerie Coutarel et reprise par Eric et Joe Lareng, relocalisation Pro et Cie Didier Lubin, projet de brocante. Plusieurs activités à reprendre font l'objet d'offres diffusées par Sancy Artense Communauté, de même que des bâtiments à vendre ou à louer: gîte de groupe, boulangerie, garage... Une annonce a été mise en ligne pour chercher un coiffeur.

* Informations élections municipales 23 et 30 mars: une pièce d'identité avec photographie sera à présenter obligatoirement au bureau de vote par chaque électeur.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE: DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DU SOLDE DES HONORAIRES

Le Maire présente au Conseil Municipal le mémoire du solde des honoraires relatifs aux travaux de restructuration de la Mairie: il reste dû:

2 517,75 € TTC à l'architecte Philippe BOGACZ

825,00 € TTC au bureau ACFI

Considérant que les crédits inscrits en restes à réaliser au 31/12/2013 sont insuffisants pour procéder à ces règlements, il propose au Conseil Municipal de prendre une délibération conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que "jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord et autorise le Maire à mandater les sommes de 2 517,75 € à Philippe BOGACZ, et 825,00 € au bureau ACFI

